



Tintigny au Moyen Age.

En régnant quarante-six ans , Charlemagne avait réussi à réunir l'Europe centrale et occidentale en un grand Etat qui assura une période de paix et de développement pour nos régions.

Après sa mort et la division de l'empire , l'arrivée des Normands fut synonyme de pillages et de dévastations.

Ces barbares remontaient les cours d'eau et pénétraient à l'intérieur des terres pour y pratiquer leurs exactions.

Malheureusement, la Meuse dut également accepter l'intrusion de ces pillards venus du nord. Leurs plus désastreuses invasions s'y produisirent en 882 et 891.

Selon l'historien Jeantin (1), Stenay et sa région furent épargnés grâce à la protection de Saint Dagobert dont l'intercession du 23 décembre 882 avait provoqué l'éloignement de ces peuplades indésirables.

En reconnaissance à cette miraculeuse protection , une procession réunissant trentecinq paroisses (dont Tintigny) fut instituée dès 882. Les habitants de ces paroisses se rendaient à Stenay chaque année le 23 décembre pour remercier leur saint protecteur en lui apportant des offrandes qu'ils déposaient sur son tombeau.

Le comté de Chiny et la seigneurie de Villemont.

Sous la période franque, le domaine de la future seigneurie de Villemont faisait partie du pagus (canton) "ardennensis" qui comprenait Arlon, Luxembourg, le territoire arrosé par l'Alzette, la Semois, la Sûre, l'Our et la Lesse.

En 975 , le partage de ce comté d'Ardenne permit à Mathilde (2) d'obtenir un territoire correspondant à peu près aux cantons actuels d'Etalle , de Virton , de Montmédy , de Carignan et de Florenville.

⁽¹⁾ Jeantin, Manuel de la Meuse.

⁽²⁾ Mathilde était un des six enfants du puissant comte Ricuin.

La formation territoriale du comté de Chiny fut l'aboutissement de ce démembrement et de la redistribution des terres à une période où on assistait à des luttes intestines pour le partage de la Lotharingie entre le roi de France (Lothaire) et l'empereur d'Allemagne (Othon) ainsi que l'attribution des pouvoirs aux comtes et au clergé.

La formation territoriale du comté de Chiny commença en 980 et il n'est pas exclu qu'elle se soit prolongée au milieu du XIème siècle, période au cours de laquelle Arnoul 1er (1065-1106), seigneur puissant de la première dynastie, apparaît comme le véritable bâtisseur du comté.

A cette époque, le domaine de Villemont (qui devait former un peu plus tard une seigneurie importante du comté) avait gardé son intégrité civile et religieuse. La paroisse de Tintigny qui comprenait Ansart, Breuvanne, Saint-Vincent, Bellefontaine, Lahage, Poncelle et Han était déjà constituée depuis bien longtemps.

Il est intéressant de noter qu'en 1097, année au cours de laquelle le comte Arnoul demanda à Walon, abbé de St-Arnoux de Metz, l'autorisation de fonder un prieuré à Chiny (1), il créa quatre chapelles ou églises: Chiny, Virton, Ivoix (Carignan) et Breuvanne. C'est à partir de cette époque et pour plusieurs siècles que l'église de Tintigny dépendit, par le prieuré de Chiny, à l'abbaye St-Arnoux de Metz.

La famille de Wees.

Au temps où la seigneurie de Villemont fut affranchie à la Loi de Beaumont en 1258, le domaine était occupé par la famille de Wees. Selon Edouard Liégeois (2) qui a pu consulter le "Recueil Gérard" reprenant des extraits de vieux registres du château de Villemont (3), cette famille était originaire d'Ivoix (Carignan) et plus précisément d'une petite localité proche de la ville, Wez ou Wèze qui donna le nom de Wees.

⁽¹⁾ Lorsqu'une abbaye possédait des terres à une trop longue distance, l'abbé envoyait des moines s'établir dans ces domaines pour les faire valoir. Ces succursales s'appelaient "prieurés"; le supérieur qui gouvernait au nom de l'abbé portait le titre de "Prieur". Etienne, le premier prieur connu, est cité dans une charte datée du 3 janvier 1144 dans laquelle Adalbéron (évêque de Verdun) donne sa part de la dîme de "Salvensart" (St-

Vincent) au prieuré de Chiny.

⁽²⁾ Edouard Liégeois, Monographie de la Commune de Tintigny, Annales Tome LI 1920.

⁽³⁾ Selon E. Liégeois , les archives du château de Villemont, saisies en 1795 , puis restituées à la marquise de Trazegnies en vertu d'un arrêté de l'Administration centrale et supérieure de la Belgique ,en date du 18 pluviose de l'an III (6 février 1795) , furent transportées au château de Trazégnies ou bien à la résidence de la marquise à Bruxelles. Que sont devenus ces documents ? Ont-ils retrouvé le cadre de Villemont et ont-ils été à jamais perdus dans l'incendie qui détruisit le château pendant la guerre de 1914 ? La question reste sans réponse.

Les comptes de la recette de Chiny du XIIIème siècle au XVIIIème siècle qualifiaient des propriétaires de Villemont de "seigneurs de Wees et de Villemont".

Cette famille possédait en effet des biens dans plusieurs localités voisines de Wez comme par exemple à Clemency , à Matton , à Tremblois. Signalons également que la famille de Wees possédait dans l'église collégiale d'Ivoix une chapelle particulière, "la chapelle de Villemont" , dans laquelle les seigneurs étaient inhumés comme en témoigne cet acte testamentaire daté du 2 février 1362 par lequel Jean 1er de Wees et de Villemont désire reposer dans " l'église de Notre Dame à Ivoix , à côté de ses père et mère".

"L'an 1362, le 2 février, Jean, sire de Villaimont, chlr fait son testament. Ordonne estre enterré en l'Eglise de nre dame à Ivoix, devant l'autel de la chapelle St Jean Baptiste, joindant ses père et mère, et fait qualité de legatz pieux à plusieurs monastères et églises".

(Recueil Gérard).

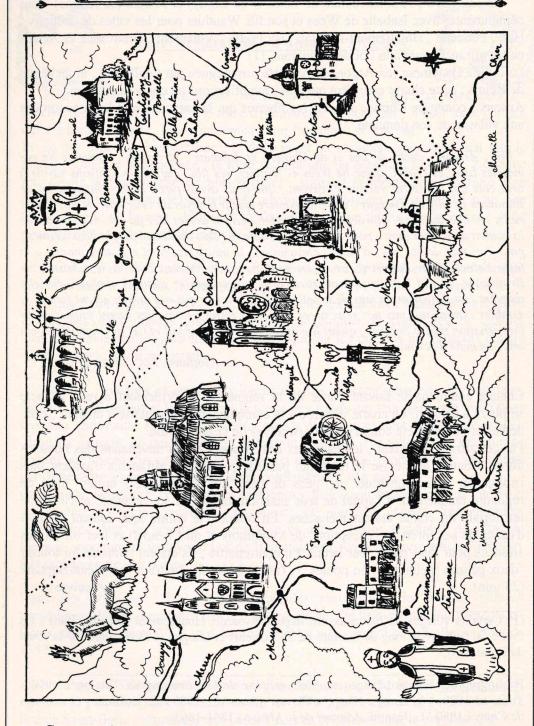
La Loi de Beaumont.

Dans une charte datant de 1173, Louis III (7ème comte de Chiny) confirme les donations faites par ses ancêtres aux moines de l'abbaye d'Orval. Cette charte reprend entre autres le terrain sur lequel est située l'abbaye, ses dépendances et ses granges, les dîmes (notamment aux bans de Tintigny), les droits d'usage et de passage en la forêt de Chiny.

"... Sur mes autres terres également, à savoir sur le ban de Tintigny (scilicet in confinio et banno de Tintigni), sur ceux de Jamoigne, d'Izel et d'autres villages dépendants de Florenville et de Chassepierre; dans toutes ces terres, près ou bois, je renouvelle et confirme aux religieux tous mes droits d'usage en fait de parcours de toute espèce d'animaux, et pour les autres besoins; le tout à la manière et aussi librement qu'en usent mes hommes de fief; en outre le libre passage sur ces mêmes terres avec tout ce qui peut-appartenir à l'abbaye sans aucune redevance à payer."

(Goffinet, Comtes de Chiny)

Ce document, antérieur à l'affanchissement, confirme que les habitants de Tintigny, serfs pour la plupart, n'avaient que l'usage de la propriété, usage dont l'abbaye d'Orval aura le droit de jouir également. Les moines avaient également le droit de traverser le ban de Tintigny "sans aucune redevance".



- Carte représentant la région située entre Tintigny et Beaumont en Argonne -

En l'an 1258, Arnoux (comte de Looz et de Chiny) et Jeanne (sa femme) "font communauté" avec Isabelle de Wees et son fils Wauthier pour les villes de Tintigny, Han, Poncelle, Houdremont-lez-Han, La Prelle, Villemont, Breuvanne et Ansart en les affranchissant à la Loi de Beaumont. (1)

La Loi de Beaumont (en Argonne) avait été promulguée par Guillaume, archevêque de Reims; cette charte connaîtra quelques modifications au cours des siècles.

Arnoux, comte de Chiny, a repris les libertés qui la caractérise et les a accordées aux villages de son domaine.

"Nos, Arnous, cuens de Los et de Chinei, et Johanne, sa femme, comtesse de ces mesmes lius, et Yzabel, dame de Wees et Watiers, ses fils, chevaliers, faisons savoir à tous ciax qui ces letres verront et orront, que nous avons jureit et franchit à la loi de Biaumont la ville de Tintigny, en telle manière que li bourjos de celle ville de nos doient ne os, ni chevauchées, ni warnison de chastel, mais il doient aler au cri, si lons comme la conteit de Chinei dure, pour la terre deffendre. Et doit chascun bourjos deux gelines, pour l'aisance de nos bos, à paier, chascun an, la moitiet au Noel et l'autre moitiet à la feste Sainct-Jehan Baptistre. Et si en sont fors mis Maidejeibois et le Chasnoi de Brouvanne. Et ont li bourjos leur aisance de pasturages et d'autres choses, en telle manière con il avoient au tens de la ville vies. Et pour se que ces choses soient fermes et estables, avons nos mis nos seax à ces présentes letres, lesqueiles furent faites l'an de l'incarnation nostre Signeur, quant li miliaires courroit par mil et CC et cinquante et eut ans, on mois d'octembre."

(Goffinet, Les Comtes de Chiny)

Chaque communauté faisant partie de la seigneurie de Villemont a reçu un acte similaire à celui-ci. La charte délivrée à la communauté tintignolaise a disparu ; celle de Bellefontaine a été conservée aux Archives de l'Etat à Arlon.

Par cet affranchissement , les habitants des localités citées devenaient des hommes libres. Comme le précise le texte qui précède , ces serfs affranchis n'avaient plus l'obligation de se constituer en "gens de pied" ou en "cavaliers armés" mais de répondre uniquement à l'appel de leur suzerain lorsque la souveraineté et l'intégrité territoriale du comté étaient menacées. En retour , le comte leur donnait le droit d'usage de ses forêts (à l'exception de Maidjibois et du Chénois) et leur offrait des aisances pour faire paître leur bétail. En contrepartie , ils étaient tenus de lui fournir "deux gélines (gélinottes) ou poules " , l'une à la Noël , l'autre à la St-Jean-Baptiste (24 juin).

⁽¹⁾ Certains villages ou hameaux ont depuis disparu : Houdremont (près de Han) , La Prelle (à Tintigny le long de la route de St-Vincent) et Longhu (à Breuvanne sur la route de Rossignol).

Bibliographie: Edouard Liégeois, Monographie de la Commune de Tintigny, Annales Tome LI 1920. / A. Leroy, Chiny, mille ans d'histoire, 1980 / H. Goffinet, Les comtes de Chiny, 1880 / L. Jeantin, Manuel de la Meuse, 1861-1863.



Foires et marchés d'antan à Tintigny.



Pour la bonne compréhension de cet article, il nous apparaît nécessaire de préciser ce qui différenciait une foire d'un marché. A cette fin, il faut tenir compte des éléments suivants : leur importance, leur fréquence et leur but.

En ce qui concerne l'importance, la foire revêt un caractère plus important que le marché. Quant à la fréquence, la foire se tient une ou plusieurs fois l'an, à époque fixe tandis que le marché est plus régulier, souvent hebdomadaire. La foire était conçue à l'origine pour les marchands auxquels le seigneur garantissait, pour une brève période de l'année, la liberté totale du commerce tandis que le marché avait pour but essentiel le ravitaillement de la population.

Les foires et les marchés apparaissent dès la période franque. L'histoire retient que la première foire fut fondée par Dagobert au VIIème siècle, à proximité de la Basilique Saint-Denis à Paris. Ce souverain incita les autorités locales à tenir foires et marchés dans chaque cité, cela pour développer le commerce et faciliter l'approvisionnement des habitants à une époque où les moyens de transport étaient rudimentaires, voire inexistants.

Comtes , évêques et autres auxiliaires du Roi , comme plus tard les seigneurs féodaux organisèrent et favorisèrent la tenue des foires qui représentaient aussi pour eux une importante source de revenus puisqu'ils y percevaient le droit de tonlieu (droit sur le trafic de marchandises) et le droit d'étalage. Par ailleurs , le manque de loyauté au niveau des prix , de la qualité ou du poids des produits était sanctionné par de sévères amendes qui garnissaient copieusement leur caisse.

On le voit , acheteurs , vendeurs et seigneurs y trouvaient finalement leur intérêt et on comprend mieux pourquoi ces foires et marchés étaient soigneusement réglementés dans les chartes de franchise et autres textes législatifs de l'Ancien Régime , notamment la célèbre Loi de Beaumont en Argonne . (cfr article "Tintigny à la recherche de son passé")

Dans nos contrées , les grosses bourgades mais aussi de simples villages accueillaient foires et marchés dès le XIIIème siècle. On trouve trace par exemple de foires générales (ouvertes à tous les marchands) à Rossignol et à Etalle à partir de 1382.

La foire de Tintigny est beaucoup plus récente puisque le conseil communal instaura la première foire annuelle en juillet 1825, précisément le lendemain de la fête de Saint-Bohy, protecteur des bêtes à cornes et honoré dans la paroisse.

On imagine que cette foire connut un grand succès de foule et d'importantes tractations puisque dès mars 1826, une seconde foire fut établie et une troisième vit encore le jour en septembre 1828.

On en resta à trois foires annuelles pendant une trentaine d'années. Une quatrième fut décidée à partir de mai 1860 ainsi qu'une cinquième et sixième en janvier et novembre 1891.

Au XIXème siècle à Tintigny, la foire aux bestiaux occupait le haut du village (Grand-Place, rue du Marotin, Grand-rue vers Sainte-Marie) tandis que les autres commerçants se pressaient dans le bas du village, sur la route de Saint-Vincent. Eleveurs, artisans et acheteurs étaient alors innombrables; une foule immense, des heures durant. En fin de journée, le receveur communal se frottait les mains en calculant la recette des taxes de stationnement...

"Article ler: Il sera perçu un droit de place ou de stationnement sur les chevaux et bétail amenés à Tintigny ou exposés en vente les jours de foires qui les tiennent sur le territoire de la commune.

Article 2 : Ce droit sera perçu d'après le mode et suivant le tarif ci-après:

pour chaque cheval ou poulain sans distinction d'âge: 1 franc;

pour chaque bête à cornes, ânes ou mulets également sans distinction d'âge les veaux exceptés : 0,25 franc ;

pour chaque veau: 0,10 franc;

pour chaque porc: 0,15 franc;

pour chaque bête à laine : 0,05 franc ;

pour chaque chèvre, bouc: 0,10 franc;

pour chaque cochon de lait : 0,10 franc ;

Article 3: Sont exempts les chevaux des cavaliers montés, les chevaux, boeufs, vaches, mulets ou ânes attelés ou servant au transport des marchandises pour autant qu'ils ne soient pas exposés en vente..."

(Séance du Conseil Communal du 8 mars 1885)

En revanche, les gardes champêtres, responsables du maintien de l'ordre durant les foires, faisaient grise mine car ils devaient rédiger de nombreux procès-verbaux pour bagarres, vols, ivrogneries, fraudesqui émaillaient régulièrement ces grands rassemblements. Les vendeurs et les acheteurs n'hésitaient pas à parcourir des distances plus importantes pour y participer (Muno, Sainte-Cécile ...). Les acheteurs venus de la France tout proche (Montmédy, Stenay, ...) étaient tenus de payer leurs marchandises en "monnaie or" pour éviter une perte de bénéfices résultant du change.

Un concours de la plus belle bête (taureau) y était organisé; les sommes de 150 et 100 francs étant allouées par l'administration communale (séance du 8 mars 1885). Cette distinction (remportée à plusieurs reprises par Mr Wavreil de Les Bulles) faisait la fierté de nombreux cultivateurs de la commune et des villages environnants.

A la fin du siècle passé, le succès des foires générales déclina à cause de la concurrence des foires voisines (Rossignol, Bellefontaine, Sainte-Marie, Florenville, Virton, Jamoigne, Etalle, Habay...) et des nouvelles facilités d'approvisionnement qu'offraient à la population les automobiles, le chemin de fer, les trams vicinaux.

Vers 1900, les foires déclinèrent. Pour compenser leur déclin, dès 1906, le conseil communal rendit les foires mensuelles et sépara les chevaux et bêtes à cornes des porcs et porcelets qui eurent leur emplacement réservé (un mois sur deux Place du Jet d'eau et Grand-rue).



Tintigny

- Foire aux bestiaux dans la Grand-rue vers 1925 -

La tenue de ces foires imposait à la commune de strictes mesures d'hygiène notamment le contrôle vétérinaire du bétail exposé pour éviter la transmission des maladies contagieuses. Les vétérinaires Férir puis Saubouin François assurèrent entre autres cette mission (qui , pour l'anecdote, était rémunérée en 1928 par la commune à raison de 180 francs par vacation).

En relisant les journaux d'époque relatant le déroulement des foires, on peut évaluer l'importance des transactions réalisées à Tintigny: une moyenne de 150 bêtes étaient présentes.

Dans l'Avenir du Luxembourg daté du 17 mai 1922, on pouvait lire le détail de la foire organisée le 8 mai de la même année :

" Bétail exposé : 80 vente difficile ; porcelets 185 : ventes nombreuses et en hausse."



- Tintigny: foire sur la place en 1930 -

Précisons qu'à cette époque, une vache se vendait entre 1600 et 2200 francs. On enregistrait de meilleurs résultats lorsque l'un ou l'autre négociant important achetait à Tintigny un lot de bêtes (généralement une cinquantaine) qu'il faisait conduire au marché d'Anderlecht. Alfred et Numa Rion furent de ces conducteurs de troupeaux au lendemain de la Première Guerre ; le voyage à pied jusqu'à Bruxelles durait de cinq à six jours, le retour s'effectuant par chemin de fer.

La renommée de la foire aux bestiaux de Tintigny, comme l'atteste cette anecdote, était due à la bonne réputation des éleveurs-exposants. Parmi eux, citons Camille Lemans de Rossignol et Octave Bastin de Tintigny (chevaux), Alphonse et Adolphe Moulu, Léon Michel, Vital Sindic et Omer Ansay, Charles Pierre de Bellefontaine, Emile Pireaux de Saint-Vincent, Bertrand de Suxy et plus tard Maurice Protin, Henri Yante et Léon Ansay, tous marchands de bêtes à cornes.

La famille Chamillard , originaire de Chauvency (France) et établie à Sainte-Marie , s'était fait une réputation enviable sur le marché aux porcelets de Tintigny. Durant trois générations , Jules , Numa , Oscar et Paulin Chamillard (ce dernier habitait Ansart) ont vendu des milliers de petits cochons (91 durant l'hiver 1951-1952). Georges et Martial Laurent de Termes , Mr Roiseux de Léglise , Albert et Maurice Rion d'Ansart étaient également présents sur ce marché qui se déroulait , jusqu'à sa suppression à la fin des années '50 , dans le bas du village.



- Tintigny : foire aux porcelets en 1936 (Grand-rue , devant l'actuelle maison communale) . A l'avant-plan , de gauche à droite : ? - Mr Chamillard - Mr Roiseux de Léglise - Mme Godart de Lahage -



- Tintigny: foire aux porcelets vers 1950 (Place du jet d'eau) -



<u>Tintigny</u>: foire aux porcelets dans le bas du village (ancienne Place du Jet d'eau) vers 1950. Le vendeur à l'avant-plan est Georges Laurent de Termes.

pendant la deuxième Guerre alors qu'elle s'était maintenue pendant la guerre de 1914-1918. Au début des années '50, le

foire fut suspendue

trafic routier nécessita déplacement de la foire aux bestiaux de la Grand-rue vers la rue de France. Un projet de champ de foire fut envisagé à l'entrée de la rue des Minières (actuel parking) et aménagement fut adjugé en 1955 à l'entreprise Paulin Jacques de Châtillon (frère de Sadi Jacques) pour un montant de 199.706 francs; parmi quatre remises de prix, l'entrepreneur Jules Claisse de Tintigny avait soumissionné pour un montant de 211.707 francs et 31 centimes.

Le placement des pieux et des barrières pour attacher le bétail fut réalisé par Gustave et André Goffinet, forgerons à Tintigny.

Ni ce nouveau site, ni les efforts de la commune qui, pour maintenir cette institution séculaire accordait des subsides et offrait des primes aux exposants des plus belles bêtes, ne purent ralentir le déclin de la foire. On supprima d'abord la foire aux cochons vers 1960 et puis vers 1965, ce fut le tour de la foire aux bêtes à cornes.

Le marché hebdomadaire de Tintigny dont l'existence est attestée dès le XIIIème siècle se tenait à proximité de l'église tous les jeudis. Lors de la pêche du vivier de Rawé en 1545, les archives du Royaume précisent qu'il fut amené au marché de Tintigny six charrées de poissons dont 1200 carpes vendues au prix de 15 francs 5 gros et 4 deniers la centaine.



Tintigny: le nouveau champ de foire rue de France.

A remarquer les pieux et les barrières (aujourd'hui disparus) servant à attacher les bêtes. La petite fille posant sur la photo est Marie-Christine Claisse (1961).

Ce marché disparut à la Révolution française vers 1793 (un livre des comptes du Marquis de Trazegnies, Comte de Villemont, cite encore le marché de Tintigny en 1760). On pouvait y acheter des volailles, des oeufs, du poisson, des fruits et légumes ainsi que maints articles d'usage courant (quicaillerie, tissus, ...).

A la fin du XIXème et jusqu'au début de la guerre 1914, des camelots installaient leurs échoppes le long de la Grand-rue les jours de foire. Les plus anciens se souviennent ...de marchands de fruits (cerises) à la bonne saison, ...d'un quincaillier de Sedan qui avait une méthode quelque peu originale pour s'attirer la clientèle: pour chaque heure de vente, il proposait une demi-heure à prix normaux et une autre pendant laquelle tout était vendu "bon marché" ...d'un marchand de jouets (en bois, en tôle) qui s'établissait devant l'actuelle pharmacie et qui vendait (ou échangeait contre des os ramassés par les enfants - probablement pour la fabrication de colle) des décalcomanies, des moulins à vent ...

Avec les foires disparut aussi le dernier marchand ambulant. Bien connu dans toute la région, Egide (Arlon) ne manquait aucune foire. Dans sa petite camionnette de couleur vert clair, il vendait en été des glaces, des rafraîchissements et en hiver quelques verres de "gouttes".

En 1970, à l'initiative de Zénobe Gobin d'Izel, on mit sur pied à Tintigny un marché local qui fut éphémère (du mois de juillet 1970 au mois de juin 1971), le peu d'échoppes n'attirant pas une clientèle suffisante.

En juin 1994 ,sous l'impulsion de l'Abbé André Wenkin , des producteurs locaux se sont rassemblés pour tenir chaque vendredi soir un marché fermier au Centre de Développement Rural à Ansart.



- <u>Tintigny</u>: Manifestation patriotique en 1954. On distingue derrière le cortège l'emplacement du champ de foire avant son aménagement.

Annonces la petite ligne 0 15 Faits divers 1 50 Reparations judicinires 1 00 1 25 Nécrologies Réclames 0 50

On traite à forfait pour les annonces d'une certaine importance ou plusieurs fois répétées.

Paraissant six

L'église Notre-Dame de l'Assomption.

"Les généreux efforts des personnes dévouées qui ont entrepris de restaurer l'église de Tintigny ont été couronnés de succès. Monsieur le Curé peut être fier de ses oeuvres. Le vieux temple sera transformé, c'est certain et la belle paroisse de Tintigny possédera bientôt une église digne d'elle.

La somme nécessaire aux travaux pourtant n'est pas encore réunie. Des billets de tombola sont mis en vente à cette fin. La tombola sera tirée le 15 mars prochain."

Avenir du Luxembourg du 20 février 1896.

Vols sacrilèges.

"L'automne est marqué par une épidémie de vols sacrilèges dans les églises de la province du Luxembourg, notamment dans les environs de Marche, Wellin et Arlon. Les troncs d'église sont à chaque fois vidés. Pire, des objets du culte sont touchés par les brigands et parfois enlevés (boîte aux saintes huiles, couronne de vierge, ...). Un communiqué recommande à Messieurs les Curés des paroisses rurales du

Luxembourg de redoubler de vigilance." Avenir du Luxembourg septembre, octobre, novembre 1896.

De l'eau, encore de l'eau.

"Des pluies persistantes ont caractérisé l'automne de 1896 en Gaume. Septembre avait été pluvieux. Octobre l'a été plus encore. Le nombre de jours de pluie a été le même dans les deux mois mais celui qui vient de finir a été marqué par des précipitations plus copieuses. Les stations qui ont recueilli plus de 150 mm d'eau en octobre sont nombreuses et il en est plusieurs qui ont observé 200 mm et au-delà."

Avenir du Luxembourg du 23 novembre 1896.

Ouragan

"Le vent a fait rage depuis ce mardi 22 septembre au soir. Le service des lignes télégraphiques et téléphoniques ont payé leur tribut à la tempête. En général, les trains ont subi des retards assez considérables sur les lignes du Luxembourg : ils ne marchaient qu'avec difficulté, les signaux s'éteignaient. Par ailleurs, un grand nombre de jardins fruitiers ont été dévastés."

Avenir du Luxembourg du 26 septembre 1896.

Six mois

Un an . fr. 12.00 Trois mois,

Tout ce qui concerne le journal doit être adressé à M. GOFFINET, imprimeur-éditeur. rue de l'Athénée, à TINTIGNY

fois par semaine

Saint-Vincent: encore un incendie.

"Ce lundi 12, à 10h du soir, le feu s'est déclaré chez Rion-Toulmonde et s'est propagé avec une rapidité effrayante. En moins d'un quart d' heure, la maison n'était qu'un brasier. Elle est entièrement détruite ainsi que celle de Guillaume Rion. Une troisième est fortement endommagée mais grâce à la pompe à incendie, on a pu se rendre maître du feu.

Chez Rion-Toulmonde, on n'a sauvé que les chevaux, le bétail et un peu de linge. Tout était assuré." Avenir du Luxembourg du 15 octobre 1896.

Il y a trente ans ...

"Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. le général Foury vient d'être chargé par le Roi de se rendre à la cour impériale du Mexique pour notifier le décès de Léopold Ier et l'avènement de Léopold II.

L'honorable général sera accompagné, dans cette mission, par son aide de camp M. le lieutenant Marchal, ainsi que par M. le baron d'Huart, lieutenant d'artillerie, officier d'ordonnance de S.A.R. le comte de Flandre, et par monsieur le comte d'Alcantara. Ces messieurs seront reçus demain par le Roi et doivent s'embarquer le 16 courant à

St-Nazaire pour Vera-Cruz."

(Echo du Luxembourg du 16 janvier 1866)

"Le Roi a chargé M. Brewen, son officier d'ordonnance, de le représenter au service célébré aujourd'hui à Tintigny à la mémoire de M. le baron Frédéric d'Huart. M. Brewen est arrivé avec M. le comte d'Alcantara qui, à peine revenu du Mexique, a voulu rendre ce dernier témoignage d'affection à son malheureux compagnon de mission.

Il paraît résulter des aveux des personnes arrêtées après l'attentat et d'une lettre d'un chef juariste que l'embuscade de Rio-Frio n'avait pas pour mobile le vol ou l'assassinat, mais bien l'enlèvement de toute la mission belge."

(Echo du Luxembourg du 22 avril 1866)

Cet épisode particulier ayant pour cadre la présence belge au Mexique et auquel a participé Mr le baron Frédéric d'Huart sera évoqué dans un prochain Vivier-aux-Joyaux.

Le village de Tintigny en 1856.

Un heureux hasard a mis sous nos yeux un document inestimable enfoui depuis longtemps dans les archives paroissiales. Il s'agit de notes écrites en 1917 par Edouard Liégeois.

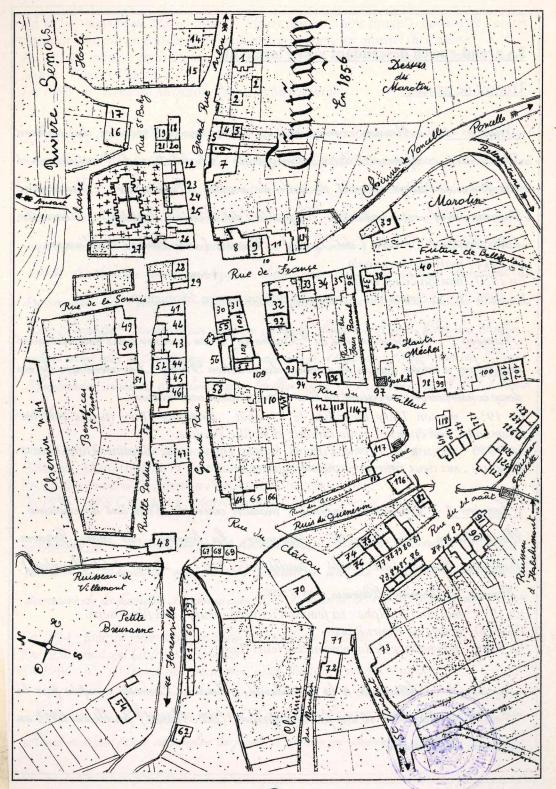
A la fin de sa vie , cet instituteur retraité à Hollogne-aux-Pierres , originaire de Tintigny , rassembla tous ses souvenirs et décrivit le village de son enfance , quartier après quartier , rue après rue. Il fit débuter cette promenade par la grand-rue , au haut du village , en 1856. L'auteur présenta chaque immeuble rencontré et les villageois qui les occupaient alors. Ce vaste tableau étant agrémenté d'anecdotes et de renseignements pertinents , sa lecture nous est apparue non seulement agréable mais aussi constructive. Aussi avons-nous choisi de publier ce "panorama de Tintigny en 1856" (en plusieurs parties) tout en le complétant de quelques données plus actuelles. Par ailleurs un numéro a été attribué à chaque bâtisse et ces numéros ont été reportés sur un plan d'époque afin de localiser plus aisément les immeubles décrits.

Pour la bonne compréhension de cette description, nous vous signalons que le texte de E. Liégeois est repris en caractères manuscrits, les renseignements complémentaires l'actualisant en caractères italiques.

Ces archives exceptionnelles nous ont également inspiré le thème de l'exposition que nous présenterons dans le courant du mois d'août 1996 : l'évolution de l'habitat à Tintigny d'un point de vue architectural et urbanistique. On y retracera les étapes de l'implantation humaine dans notre village de l'époque la plus ancienne à nos jours.

Voici donc la première partie des " notes-souvenirs écrites au courant de la plume par Edouard Liégeois, en octobre 1917, pendant que là-bas au loin, en Flandre, tonne le canon homicide et dévastateur." (E. Liégeois)





La grand-rue en descendant vers Florenville.

Trottoir de gauche.

Numéro 1: Maison communale, anciennement maison du notaire Alexandre, comprenant deux salles d'école, l'habitation de l'instituteur et une pièce à l'étage servant de salle de mairie. Instituteur: Dieudonné Goeury, veuf, cinq enfants: Hippolite (dit Polite l'Institut), Hiacinthe (dite Cinthe), Victor (dit Tomo), Rosalie (dite Kalie) et Eléonore.

En 1914: maison communale. En 1950: maison communale.

En 1996 : nº 58 Grand-rue, entrepôts de l'entreprise Jacquemin.

<u>Numéro 2</u>: Un bûcher, dit la "Bucherie" et un hangar sur l'emplacement duquel on a édifié depuis la maison du boucher Thiry. Les alentours de ces deux constructions servaient de lieu de récréation aux écoliers.

En 1914: maison Thiry incendiée le 22 août . François Thiry (fusillé par les Allemands), son épouse Léonie Pireaux et sa fille Vitaline.

En 1950 : maison de Léonie Pireaux (veuve Thiry) et de Vitaline Thiry (veuve Lemaire) , ses deux enfants Francis et Gaby Lemaire.

<u>Numéro 3</u>: Dans une impasse, maison couverte d'un toit de chaume. Propriétaire Mr Lamotte, fossoyeur. Sa femme, la mère Jeanne. Enfants: Joseph (dit Dédé, fusillé en 1914), Louis (dit Doudou), Marie, Catherine, Clarisse.

En 1914: maison Deholphe, sa femme Victoire Goeury, son fils Joseph.

En 1950 : écurie de Henri Rion.

En 1996 : dépendance de la maison de Henri Rion.

Numéro 4: Attenante à la précédente. Maison Lamotte occupée par la "Tatine du Lamotte" et son fils Emmanuel (dit Mânet) fusillé en 1914 en tant que bourgmestre.

En 1914 : maison de Marie-Joseph Thibert (dit la "Mère Boule"), épouse de Joseph Jacques ,maison incendiée le 22 août et reconstruite en maison du Comité .

En 1950 : maison Rion Henri , sa femme Marie Besseling , trois enfants : Jean-Marie , Paul et Valère.

En 1996: nº 1 rue du Marotin; Henri et Marie Rion.

Numéro 5: Attenante à la précédente. Maison couverte d'un toit d'ardoises. Propriétaire Mr Lepage (dit D'Gerouville, car en étant originaire); le père, la mère et les enfants Joseph et Catherine. Celle-ci mariée à son voisin Emmanuel Lamotte, clerc du notaire Allard, puis successivement secrétaire communal et bourgmestre (en 1911). Fusillé en 1914. Catherine périt asphyxiée dans une cave du village pendant la tourmente. A l'étage de cette maison demeurait une petite vieille nommée "La Trinette", soeur d'un ancien curé de Sainte-Marie, Charles Goffin, retiré avec elle à Tintigny. Il est décédé le 16 juillet 1834, âgé de 73 ans. Ancienne maison familiale des Goffin aux XVIIème et XVIIIème siècles.

En 1914 : maison de Alphonse Conrotte et de Victoire Gillet ; trois enfants :

Edmond, Marie-Hélène et André; maison incendiée le 22 août.

En 1950 : épicerie "Economie Populaire" Conrotte-Julien.

En 1996: n°69 Grand-rue; Marie-Hélène Conrotte, veuve Julien.

<u>Numéro 6</u>: Attenante à la précédente. Maison Bernard Fichant, tailleur de pierres et maçon. Sa femme et un fils, Auguste. Ancienne demeure de la famille Liégeois aux XVI Jème et XVII Jème siècles.

En 1914 : famille Haineaux, maison incendiée le 22 août.

En 1950: maison Laurent Haineaux.

En 1996 : nº 70 Grand-rue, maison Crélot-Buslain; un fils: Ludwig.

<u>Numéro 7</u>: Presbytère couvert d'ardoises. Ecurie , grange et habitation. Haut escalier pour atteindre la porte d'entrée au-dessus de laquelle on voyait deux écussons portant le monogramme des RRPP Jésuites, anciens propriétaires de l'église de Tintigny depuis 1585. Sur le côté, haut pavillon carré s'avançant jusqu'à la rue; sur le mur était fixé la boîte aux lettres (poste). Ensuite, jardin soutenu par un haut mur côté rue. Mr le Curé JM Husson et soeur Agnès.

En 1914 : Curé : abbé Georges , fusillé le 22 août; immeuble incendié .

En 1950 : Curé : abbé Forêt.

En 1996 : n° 71 Grand-rue , cure provisoirement inoccupée , bâtiment en rénovation.

<u>Numéro 8</u>: Toit d'ardoises à très forte pente. Millésime sur le linteau de la porte d'entrée: 1722; maison habitée par Foret-Maitrejean (dit le Rousse Foret), veuf, tisseur de bas au métier; une fille unique, Marie (dite La Rousse Forete). Avec Foret demeure son beau-frère, Henri Maîtrejean (dit Le Rodet). Ancienne maison des familles Ricaille, puis Maîtrejean.

Maison formant le coin avec l'actuelle rue de France.

En 1914 : Henri Moulu , horloger ; son épouse Marie Gigi ; trois enfants : Marie-Louise , Oscar et Agnès Moulu ; maison incendiée le 22 août.

En 1950 : gendarmerie .

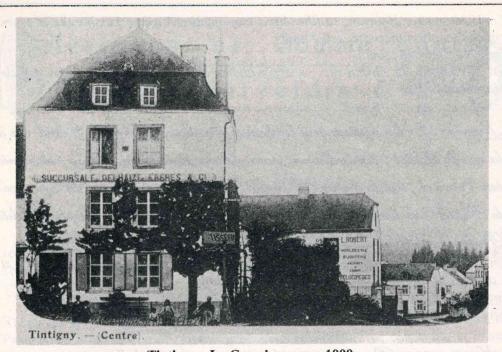
En 1996: nº 76 Grand-rue; mairie depuis 1968.

Numéro 30: En face de la précédente faisant l'autre coin avec la rue de France. Maison avec toit d'ardoises et à deux étages, datée dans les ancres 1743. Maison famille Gerardy de Martiny. Pas d'enfant. Époux trouvé noyé près de Gravière un jour de la semaine sainte de 1856. Veuve remariée à un colonel pensionné, Schenowsky. Habitée de longues années par Tisserant-Charlier, négociant; une seule fille, Angèle.

En 1914: Théophile Gillet, son épouse Eugénie Conrotte, quatre enfants: Louis,

Lucie, Camille, Marie-Thérèse; maison incendiée le 22 août.

En 1950 : quicaillerie Gillet - Conrotte. En 1996 : n° 88 Grand-rue ; sellerie Gillet .



- Tintigny: La Grand-rue vers 1900 A gauche, maison Tisserant; au centre, maison de Léopold Robert; ensuite maison
Thonon-Collin et maison Bricusse.

Numéro 55: Attenante à la précédente. Maisonnette basse, sans étage, couverte de chaume, habitée par une tout vieille femme seule: la mère Momper, dite la vieille Mûnière parce qu'autrefois, elle avait tenu avec son mari et sa famille le four banal de Tintigny de 1805 à 1808. Maison rattachée ensuite à celle de Théophile Gillet.

En 1914 : maison incendiée le 22 août.

En 1996: nº 91 Grand-rue, faisant partie de l'actuelle maison Gillet.

Numéro 56: Attenante à la précédente. Maison, au toit d'ardoises, de la veuve Guiot (dite La Guiotte) et ses quatre enfants: Joseph, Charles, Jacques et Marie-Joseph. Ancienne maison Robert-Gardien (aïeux de É. Liégeois). Devant cette maison s'élevait L'Arbre de la Liberté planté durant la Révolution française.

En 1914 : veuve Henrion, sa fille Anaïs, son gendre Auguste Lamborelle et leurs enfants ; maison incendiée le 22 août.

En 1950: garage Moulu.

En 1996 : n° 95 Grand-rue ; dépôt-atelier de la société Gestion-Loisirs de Marbehan.

Numéro 57: En empruntant le chemin rocailleux qui relie la Grand-rue à la rue du Goulot, (actuellement escalier) une maison tenant à la précédente par l'arrière, toit de chaume. Famille Halbardier (dit Henri du Crauque-le Pape), sa femme Marguerite, fileuse, ses deux filles Josephine (dite Phifine) et Marie. Le littérateur Dorvo y est mort (cfr. Vivier n°6).

En 1914 : Joseph Lamotte , son épouse Mathilde ; trois enfants : Juliette , Denise et Camille (tué au front); maison incendiée le 22 août.

En 1950: Albert Jacques Lamotte.

En 1996 : maison inhabitée ; dépôt de l'antiquaire Jacky Schwartz.

Numéro 58: Passé ce petit chemin, grande et belle maison couverte d'ardoises construite par Dorvo vers 1810, avec entrée sur ledit chemin et pignon sur la Grand-rue. Sur le devant, soutenu par un haut mur garni d'une ballustrade, se trouve un terre-plein ombragé par un tilleul taillé en rotonde: c'est ce qu'on appelle "le balcon".

Maison achetée à Mr Dorvo en 1815 par Lambert Joseph de Jacques de Grandvoir (+ 1836), son épouse Barbe Cécile de Senocq (+1836), ses deux filles Cécile Elisabeth (+1850) et Thérèse Antoinette (+1873).

En 1914 : Léopold Robert , son épouse Louise Gigot et ses trois filles Germaine , Lucie et Madeleine ; horloger-bijoutier ; maison incendiée le 22 août.

En 1950: Veuve Dubois-Lefebvre.

En 1996 : n° 98 Grand-rue , famille Crèfcoeur - de Laveleye , trois enfants: Raphaël, Sarah, Nicolas.





Les Tintinger, rétameurs.

Contrairement aux autres professions déjà exposées dans cette rubrique, celle de rétameur était très peu représentée dans nos contrées. En fait, seuls les Tintinger l'exercèrent à Ansart puis à Tintigny et cela, pendant cent cinquante ans

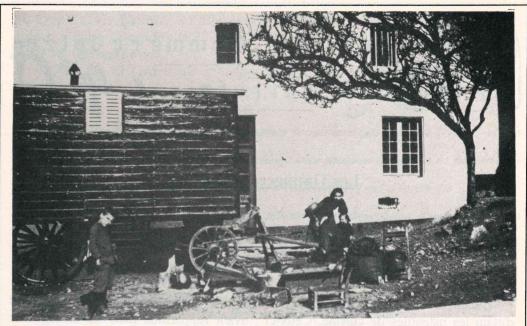
L'étameur est l'artisan qui étame , c'est-à-dire qui recouvre d'une fine couche d'étain les ustentiles de cuisine. Ceux-ci , avant l'apparition dans les ménages de l'aluminium et autre "inox" , étaient généralement fabriqués en cuivre ou fer blanc, métaux qui s'oxydent facilement. Pour les préserver de l'oxydation , on recouvrait donc les casseroles , les louches , les couverts , les passoires , ... d'une pellicule d'étain , métal inaltérable à l'air. Cette pellicule d'étain qui protégeait l'ustentile s'abîmait à l'usage ; c'est la raison pour laquelle on devait répéter régulièrement l'opération , on devait "ré-tamer". Les émanations du charbon de bois , de l'étain en fusion et des acides servant au nettoyage des pièces à rétamer obligeaient l'artisan à pratiquer son art à l'extérieur des habitations.

Chez nous, aux dires des gens, seuls les Tintinger possédaient l'art du rétamage.

Vers 1820, Michel Tintinger, né à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg) en 1769 où son père exerçait le métier de fondeur de cuillères, s'installa à Ansart, le village de sa fiancée Jeanne-Marie Richard, fille de Nicolas Richard et d'Anne-Marie Iker.

Michel ouvrit un atelier de rétamage chez son beau-père (actuelle rue du Chapon).

L'un de ses dix enfants , Joseph, né en 1854 , lui succéda dans la profession. Une fois marié à Marie-Thérèse , il quitta le domicile paternel pour s'installer à Tintigny , d'abord dans la maison de Siméon Fagny (actuellement Cercle St-Joseph) et ensuite dans une maison qu'il fit bâtir rue St-Bohy (actuellement maison Pierrard) , maison à côté de laquelle il construisit un petit auvent en dessous duquel il installa son atelier. C'est là que , pendant des décennies , Joseph , et après lui son deuxième fils (prénommé également Joseph , né en 1888) exerceront le métier de rétameur.



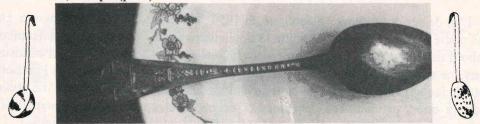
- La famille Tintinger à Florenville vers 1890 -

Au centre, Joseph au travail près de son soufflet et de son sac de charbon de bois ; on aperçoit également son épouse, Marie-Thérèse; à gauche, devant la célèbre roulotte, on reconnaît son fils Alfred.

C'est surtout pendant l'hiver que l'atelier bourdonnait d'activité. Sur un feu de charbon de bois régulièrement et précautionneusement activé par un soufflet , le rétameur maintenait en permanence l'étain en fusion (232 degrés).

Il se tenait à la disposition de la clientèle. Certains jours , il visitait un quartier du village ou une section de la commune et y ramassait les ustentiles à rétamer. Il fallait d'abord nettoyer l'objet à l'esprit de sel (acide chlorhydrique). On le trempait ensuite dans l'étain fondu , quelques secondes seulement , le temps qu'une pellicule d'étain , la plus régulière possible , se dépose sur le fer ou le cuivre. Après séchage , l'artisan lustrait l'objet avec un chiffon doux. Bien sûr , quand il s'agissait de rétamer une casserole ou même un pétrin , il n'y avait pas de trempage dans l'étain ; le rétameur appliquait adroitement une fine couche d'étain à l'intérieur du récipient.

A l'occasion, Joseph (père) fondait aussi des cuillères durant cette saison hivernale.



- <u>Cuillère coulée par la famille Tintinger</u>: à remarquer l'inscription de leur nom ainsi que le motif de la Tour Eifel en vogue à la fin du XIXème siècle. -

Le beau temps revenu, Joseph Tintinger et sa femme partaient sur les routes selon un itinéraire bien établi. Joseph sollicitait un cultivateur possédant un cheval (ce fut souvent Alfred Rion) pour conduire sa roulotte jusqu'à Lahage. Sous l'auvent adossé à sa roulotte, il installait son brasero pour quelques jours.



- Joseph Tintinger, son épouse Laure Zirves et sa belle-soeur Marie -

Quand la clientèle de Lahage était servie , un cultivateur local lui permettait de se rendre à Meix où il faisait halte également pour quelques jours. Puis il se faisait remorquer jusque Houdrigny , puis Dampicourt , St-Mard , Latour et Ruette. Ce dernier village-étape était très attendu puisque Hortense-Laure Zirves , son épouse , en était originaire (1). De là , la roulotte poursuivait son chemin pour se rendre à St-Léger , Châtillon , Chantemelle , Etalle , Habay , Rulles , Marbehan , Mellier , Suxy, Chiny , Florenville , Ste-Cécile , Muno et Fontenoille , point d'arrivée de ce tour du Sud Luxembourg long de quelque 150 kilomètres. Joseph Tintinger rentrait toujours à Tintigny pour la grande fête de St-Denis , début octobre.

Ce traditionnel périple estival , vieux de plus d'un siècle , fut ainsi parcouru jusqu'en 1939. L'année suivante , en mai 1940 , ce ne fut pas pour aller rétamer que Joseph et sa famille prirent la route , mais pour évacuer vers la France.

Durant l'occupation, les Allemands n'autorisèrent pas ce commerce itinérant. Néanmoins, Joseph fabriqua et répara plusieurs pétrins pour les boulangers et aida plusieurs familles de Tintigny en soudant gratuitement des boîtes de conserves que

⁽¹⁾ Joseph (fils) avait épousé en premières noces sa belle soeur, veuve de son frère Alfred.

ces familles envoyaient, par l'intermédiaire de la Croix Rouge, à leurs proches détenus en Allemagne. Ces boîtes ne contenaient pas uniquement des confitures; un petit message dissimulé à l'intérieur permettait aux prisonniers exilés d'avoir des nouvelles de leurs familles.

A la fin de la guerre, la vieille roulotte n'avait plus la force de parcourir, comme autrefois, les villages qui l'accueillaient pour quelques jours. Et c'est à vélo que Joseph Tintinger rendait visite à ses clients. Il rétamait exclusivement à Tintigny et rapportait les produits finis à leurs propriétaires.

On se souvient encore de la bicyclette de Joseph sur laquelle brinquebalait un incroyable attirail de cuisine.



- Joseph Tintinger en 1963 en compagnie de Mireille Henrion et Maurice Rossignon -

Et pourtant, cette vision pittoresque est ancienne ... de plus de trente ans !
En effet , au début des années '60 , le plastique et l'inox s'imposant dans la fabrication des ustentiles ménagers , Joseph Tintinger cessa toutes ses activités.

Il mourut à Tintigny le 30 octobre 1969 et avec lui disparut le dernier artisan rétameur.

